

**Partenariat entre le CNOM et la CNAMTS :  
signature d'une convention pour un échange de données  
anonymisées et non ré-identifiantes pour une meilleure  
connaissance démographique de l'offre de soins**

**Paris le 25 septembre 2015** - Le Docteur Patrick Bouet, Président du CNOM et M. Nicolas Revel, Directeur général de la CNAMTS, ont signé aujourd'hui [une convention](#) afin de mettre en place un partenariat ayant pour objectif commun une meilleure connaissance de la démographie de l'offre de soins sur le territoire.

Cette convention, conclue à titre gracieux pour une période de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, détermine les conditions dans lesquelles le CNOM et la CNAMTS échangent leurs données aux fins de réalisation de travaux et publications statistiques concernant la démographie médicale à l'échelle nationale.

Le partage d'informations entre le CNOM et la CNAMTS concernera exclusivement des données anonymisées et non ré-identifiantes transmises par messageries sécurisées.

Le CNOM, en complément de ses publications, a développé une cartographie interactive de la démographie médicale qu'il souhaite pouvoir compléter selon l'activité réelle des médecins à différentes échelles territoriales. Cela permettra d'avoir une meilleure connaissance sur des modes d'exercice très différents et distinguer, par exemple, les ophtalmologistes à activité médicale de ceux à activité chirurgicale ou de connaître les médecins généralistes à activité de 1<sup>er</sup> recours.

De son côté, la CNAMTS souhaite réaliser des travaux afin de mieux connaître la population des médecins et étudiants remplaçants et leur activité.